

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2018-10
du 13 Février 2018**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De louer un jardin, situé sur la parcelle AB 42, à Monsieur LAMBERT Frédéric pour un loyer annuel de 100,00 €, avec gratuité pour remise en état, jusqu'en 2021.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 26/02/2018
Notifiée le : 26/02/2018

